|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cgtform | **Comité National des Travailleurs** **Privés d’Emploi et Précaires - CGT**263, rue de Paris93516 MONTREUIL CEDEX | Tél : 01.55.82.82.20  |
| Courriel : chomeurs@cgt.frSite internet : chomeurs-precaires-cgt.fr |

**Droits des Chômeur.se.s**Population syndicale concernée :* *Les militant.e.s qui tiennent des permanences (UL ou UD) de défense des droits et qui ressentent le besoin de se former sur les spécificités des droits des privés d’emplois par rapport aux institutions de la protection sociale.*
* *Les militant.e.s de Comités TPEP – CGT qui veulent renforcer ou établir une permanence dans leur UL ou UD et développer l’activité militante de défense des droits auprès des institutions de la protection sociale.*

Le contexte qui amène à faire de la formation :*Les militant.e.s dans les Unions Locales sont de plus en plus confrontés à des privés d’emploi qui subissent une suppression de revenu (allocation ou RSA), à une radiation, à des complications administratives décourageantes.**Il a un besoin fort de faire face collectivement à ces attaques contre nos droits de travailleurs. La permanence doit permettre de composer un dossier et de préparer l’activité militante mais pour ça elle a besoin de militants formés, qui ont pu partager leurs expériences et leurs doutes avec des privés d’emplois de toute la France.*Les objectifs de formation :*L'objectif est de former les militant.e.s des Comités et des UL à la tenue des permanences : comment**accueillir, comment répondre aux privé.e.s d'emploi, comment les accompagner face aux* *institutions, comment allier défense juridique (les droits, au sens strict de la loi) et lutte revendicative (aller de la défense individuelle à la lutte collective et associer les privés d'emploi aux deux).* *À la fin de la formation les stagiaires seront en capacité de :** *Tenir une permanence locale de défense des droits*
* *Savoir accompagner un privé d’emploi dans la défense de ses droits*
* *Articuler la défense individuelle des droits et l’action revendicative collective*

Les thèmes abordés : *La première journée sera consacrée à Pôle-Emploi et aux droits liés à la condition de privé d’emploi (inscription, indemnisation, formation, contrôle de la recherche d’emploi), la seconde journée sera consacrée à la CAF et à la Sécu, et la troisième journée (une demi-journée le matin) sera consacrée à des échanges d’expériences pour compléter et illustrer l’acquisition de connaissances.*Les prérequis à cette formation :*Il est indispensable d’avoir suivi la formation Organisation des Privé.e.s d’Emploi*Évaluations prévues :*Des évaluations de connaissances sont prévues sur chaque institution (Pôle-Emploi, CAF, Sécu) en fin de thème et en début de journées pour vérifier les acquis.**Sur le suivi post-formation, le Guide des Droits doit permettre aux camarades de retrouver les éléments et de proposer des modifications / améliorations au CNTPEP au regard de leurs pratiques et expériences.* Forme et durée de l’action de formation * En une seule fois, sur 5 demi-journées consécutives.
* Intervenants : des camarades du CNTPEP et de la FD des Organismes Sociaux
* Durée : 2 jours et demi (5 demi-journées)
* Lieu : Centre de Formation Benoît Frachon
 |
|  |